



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 24 septembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 20.09.2024, par l'entreprise EURL MONIER Guillaume, 8 rue Jacques Cœur, 18220 SOULANGIS pour le compte de Mr JACQUET Ludovic
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade au 11 et 13 rue de Bourgogne à Henrichemont à compter du 04 octobre 2024 et ceux pendant 7 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise EURL MONIER Guillaume, à compter du 04 octobre 2024, 7 h et ceux pendant 7 jours calendaires, pour la pose d'un échafaudage.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, ainsi qu'en face, donc du 6 au 14 rue de Bourgogne du 04 octobre 2024 et ceux pendant 7 jours calendaires.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240924-2024_93ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024
Publication : 24/09/2024

Publié sur le site internet de la commune le 24.09.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

